



Pau, le 20 novembre 2023

25 novembre

STOP aux violences sexistes et sexuelles au travail

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le SNES-FSU et la FSU sont parties prenantes de la mobilisation et font de la lutte pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles un engagement fort du syndicalisme.

**Rendez-vous Samedi 25 novembre à 14h30
place Clémenceau à PAU.**

Retrouvez ici toutes les informations de cette mobilisation :
<https://www.snes.edu/article/le-25-novembre-journee-internationale-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

STOP à la répression syndicale !

Ces derniers jours, des militant.e.s syndicaux ont reçu une convocation suite à une manifestation contre la réforme des retraites.

Soyons nombreux-ses à rallier le rassemblement en soutien aux militant.es convoqué.e.s par la police organisé à PAU mercredi 22 novembre à 8h45 (rue O'QUIN.).

Appel de l'intersyndicale EDUC: <https://fsu64.fsu.fr/mercredi-22-novembre-a-pau-soutien-aux-militant%2%b7es-convoque%2%b7es-pour-avoir-participe-a-une-manifestation-contre-la-reforme-des-retraites/>

Stage de seconde : l'entourloupe inégalitaire !

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, l'administration a présenté un projet de décret encadrant le stage de seconde qui sera obligatoire dès cette année. Dans sa déclaration préalable, le SNES-FSU a condamné ces stages obligatoires et dénoncé l'entourloupe sur le SNU : devant l'impossibilité pratique d'envoyer 550 000 élèves en entreprise en même temps, tout simplement faute de place, il sera donc possible d'échapper à cette obligation par un séjour à l'étranger ou par le séjour de cohésion du SNU. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les jeunes issues de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir l'obstacle sans problème. Aux naufragé-es du système, il ne restera que le SNU, dont la version scolaire masquée par le label « classe et lycée engagés » participe d'une conception éducative qui relève davantage de la mise au pas, plutôt que de l'éducation. Une vraie culture de « l'entre soi » particulièrement détestable.

Sans surprise, le projet de texte a été sévèrement rejeté : 8 membres ont voté pour (on rappelle que le Medef est membre du CSE...), 3 se sont abstenus et 58 ont voté contre.

L'accord "prévoyance" de la fonction publique d'État traduit dans la loi

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, sur lequel il a engagé sa responsabilité et qui est désormais considéré comme adopté, le gouvernement a retenu un amendement visant à transposer dans la loi les engagements à caractère législatif de l'accord interministériel sur l'amélioration des garanties en prévoyance.

Cet amendement acte notamment l'amélioration des garanties statutaires liées aux **congés de longue maladie (CLM)**, à savoir les congés d'une durée de trois ans maximum. Actuellement, les fonctionnaires bénéficiant d'un tel congé touchent l'intégralité de leur traitement durant la première année de leur CLM. Ce traitement est ensuite réduit de moitié. Dans la lignée de l'accord du 20 octobre, l'amendement retenu modifie ainsi le code général de la fonction publique pour **améliorer** ce niveau d'indemnisation, pour le porter à 60 % du traitement après un an d'arrêt, c'est-à-dire pour les deuxième et troisième années du congé de longue maladie de l'agent.

Toujours sur la base de l'accord interministériel, l'amendement améliore aussi les garanties des **ayants droit** des agents décédés. Sont ainsi créées, dans la loi, des **rentes "éducation"** pour les ayants droit des agents fonctionnaires de l'État "dans l'objectif de pourvoir aux besoins financiers du ou des enfants de l'assuré dans le cadre de leurs études", précise l'exécutif. Une rente viagère est également créée pour les enfants en situation de handicap dont le parent agent public est décédé.

Évaluations nationales : au service des projets d'Attal

Le ministre Gabriel Attal s'appuie sur les premiers résultats des évaluations de Quatrième, c'est-à-dire sur une étude menée pour la première fois et sans point de comparaison pour servir un **projet de réforme régressif pour le collège**. Ainsi, il s'alarme des résultats « inquiétants » en français et en mathématiques qui ressortent des évaluations nationales en septembre, promettant des « mesures fortes » en décembre prochain. La solution pour « contrer cet affaissement » est toute trouvée pour le ministre : **des « groupes de niveau » tout au long de la scolarité du collège en français et en mathématiques**. De nombreuses études ont pourtant mis en avant les effets pervers des groupes de niveau tant pour les bons élèves que pour les plus faibles d'ailleurs : perte du plaisir d'apprendre et de la motivation sous la pression de performance permanente pour les uns et, pour les autres, face à des ambitions éducatives amoindries ; accroissement des différences initiales entre élèves ; retentissement sur le processus de construction de l'identité sociale de l'élève ; objectif d'intégration sociale mis à mal...

L'autre piste envisagée relève de la même logique : « **des parcours renforcés avec plus d'heures en mathématiques et en français pour les élèves les plus fragiles**, quitte à réduire pour eux dans un premier temps le volume horaire des autres disciplines. Aux uns un enseignement complet et continu ; aux autres les « savoirs fondamentaux » (entendez les apprentissages instrumentaux de base) et un décrochage par rapport aux autres disciplines... Comme si les élèves en difficulté ne pouvaient pas s'épanouir en éducation transversale. Des propositions régressives qui tournent le dos à un véritable projet éducatif républicain en collège. Inadmissible !